



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	23

QUESTION N°		
17-037		
OBJET		
CONVENTION MEDIATHEQUE		
-		
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal un projet de convention portant sur le fonctionnement de la Médiathèque.

Il explique que cela découle d'une délibération de principe du Conseil Départemental en date de 2013 et que le but est de développer le soutien aux communes.

Le Département étant déjà très actif sur le sujet pour Bellegarde, il s'agit donc principalement de reprendre toutes les actions qu'il met déjà à notre profit :

- Des actions de formation des agents ou bénévoles œuvrant en médiathèque ;
- Des prêts d'ouvrages (livres et DVD) tous les trimestres ;
- Des prêts d'expositions thématiques ;
- Parfois des propositions pour accueillir des spectacles lors des manifestations inhérentes à la DLL, comme « Contes en balade » ou « Tournée petite enfance ».

Il est par ailleurs précisé que cette nouvelle convention a été établie à l'aide du dernier rapport d'activité de la médiathèque de l'année dernière. Cependant 2016 n'est pas représentative en termes de chiffres d'usagers emprunteurs puisque, en raison des travaux de mise aux normes, la médiathèque est restée fermée 6 mois ; Ce qui a forcément eu un impact sur sa fréquentation.

Cette convention serait approuvée pour une durée de quatre ans.

Le conseil municipal,

- ☞ **Vu** le projet de convention ci-annexé portant sur le fonctionnement de la Médiathèque ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- 🗳️ **Décide** d'approuver cette convention par signature pour une durée de quatre ans.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-038		
OBJET		
DENOMINATION DE RUE		
-		
ZONE D'ACTIVITES DU RIEU		
-		
« Impasse des artisans d'Occitanie »		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Plan		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai eux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a réalisé une Zone d'activités derrière le terrain de tennis. Il souligne la qualité de réalisation des premières constructions. Il explique qu'il est nécessaire de délibérer afin de nommer la rue interne de cette zone.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le plan ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 **Décide** de dénommer la rue pour cette zone d'activité :

« Impasse des artisans d'Occitanie »

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-040		
OBJET		
CONVENTION COLLEGE - SALLE INFORMATIQUE ET PATEAU SPORTIF		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a délibéré en Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2017 (délibération n° 17-009) concernant le prêt de locaux entre l'Ecole primaire Henri Serment et le Collège. Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver cette nouvelle convention « Salle Informatique et Plateau Sportif » afin de nous inscrire dans la durée avec une période triennale.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le projet de convention ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 **Décide** de valider ce projet de convention pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-039		
OBJET		
CONVENTION COLLEGE - PLATEAU SPORTIF ET TAP		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a délibéré en Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2017 (délibération n° 17-010) concernant le prêt de locaux entre le Service périscolaire Henri Serment et le Collège. Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver cette convention « Plateau Sportif et TAP » afin de nous inscrire dans la durée avec une période triennale.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le projet de convention ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🗳️ **Décide** de valider ce projet de convention pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-041		
OBJET		
ECHANGE PARCELLAIRE - COMMUNE / HECTARE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Plan Délibération n° 16-052 du 20 septembre 2016		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du lotissement « L'Azalée » et du projet d'échange entre la Commune et la SAS HECTARE, dont le consensus a été approuvé par délibération n° 16-052 en date du 20 septembre 2016. Sur recommandation de l'office notariale, il conviendrait de préciser davantage certaines dispositions :

La commune s'est engagée à céder à titre d'échange une parcelle de terrain d'une surface de 745 m² environ, au profit de la SAS HECTARE issue de la parcelle section F n° 210.

En contre échange, la société SAS HECTARE cède une parcelle de terrain d'une surface de 43 m² environ au profit de la mairie, issue des parcelles section F n° 213 et 219.

La valeur d'échange est la suivante :

- Le bien cédé par la mairie :
a une valeur de 50.000€.

- Le bien cédé par HECTARE :
a une valeur de 10.000€

en conséquence une soulte de 40.000 € est convertie de la façon suivante :

- Paiement de 30.000 € le jour de l'acte définitif

Et

- A concurrence de 10.000 € convertie en l'obligation pour la SAS HECTARE de viabiliser une parcelle de terrain de 600 m² (cette parcelle étant issue du terrain conservé par la mairie et de la parcelle cédée d'une surface de 43 m² objet des présents).

En conclusion, la SAS Hectare échange au profit de la commune une parcelle de terrain d'environ 43 m², plus la viabilisation de la parcelle restant propriété de la commune, ainsi qu'une soulte en numéraire de 30.000 euros ; en contrepartie la commune cède une parcelle de terrain de 745 m² environ. Après réalisation des engagements de la société Hectare, la mairie sera propriétaire d'une parcelle de 600 m² à bâtir.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** le plan ci-annexé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Décide** de procéder à l'échange ci-dessus exposé.
- ☑ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et notamment les actes authentiques.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-042		
OBJET		
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE LA TOUR		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire explique que la commune et notamment le service des espaces verts, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale et notamment le chantier d'insertion, a aménagé et équipé en jardins les terrains cadastrés N° 158, 157, 156, 1138, 155, 2410, Lieu-dit Chemin de l'herbe Molle, La Mouthouse, dont elle est propriétaire.

Il y a donc lieu de les mettre officiellement à disposition de l'association dites "des Jardins Familiaux de la Tour de Bellegarde", représentée par M. Raouti BENMIMOUN, Président, via le projet de convention ci-annexé.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la convention ci-annexée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

🇫🇷 **Décide** de mettre à disposition de l'association « Les Jardins Familiaux de la Tour »

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°		
17-043		
OBJET		
BUDGET COMMUNE DM N°1 - EXERCICE 2017		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau détaillé		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal de la Commune.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n° 1 du Budget principal de la Commune, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
74 – Dotations et participations		14 084.34 €
75 -		4 079.36 €
77-		5 216.30 €
65 –Cotisations et participations	6 800 €	
023 - Virement à la section d'investissement	16 580 €	
TOTAL	23 380 €	23 380 €

Par opération et chapitre, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
0123 – Acquisition de terrains	130 000 €	
0199 – Aménagement ensembles sportifs	- 9 250 €	
0204 – Aménagement école P. Lamour	7 000 €	
0220 – Aménagement école Batisto Bonnet	20 000 €	
0229 – Aménagement crèche	1 350 €	
0261 – Aménagement Ecole Henri Serment	18 760 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		16 580 €
16 -Emprunt		151 280 €
TOTAL	167 830 €	167 830 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : 191 240.00 €

⇒ Recettes : 191 240.00 €

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	23

QUESTION N°

17-044

OBJET

**CONVENTION POUR LA
MISE EN PLACE D'UN SUIVI
DE LA QUALITE DES EAUX
BRUTES VIS-A-VIS DES
PESTICIDES ET DES
NITRATES DANS LES
SOURCES DE BELLEGARDE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
23	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

24 Mai 2017

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Convention

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (1) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les sources Sauzette et du chemin de Redessan (sources Est et source Ouest) ont été identifiées comme « captage prioritaire » par le SDAGE. L'arrêté définissant la zone de protection a été pris le 27 mars 2013 (arrêté n°2013-086-0004) et l'arrêté « plan d'action » le 27 juillet 2015.

Comme prévu dans le plan d'action, une surveillance de la qualité de l'eau au regard des pesticides et des nitrates doit être mise en place afin d'évaluer l'impact des mesures de restauration sur la qualité de l'eau en fonction des objectifs d'atteinte du Bon Etat fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Dans le cadre de sa mission de gestion et de protection globale des Nappes Vistrenque et Costières, le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières assure déjà la surveillance quantitative et qualitative de la ressource. C'est pourquoi, il est proposé que la commune de Bellegarde missionne le SMNVC pour mettre en place ce suivi de qualité de l'eau brute des sources de Sauzette et du Chemin de Redessan, au regard des paramètres qui les dégradent : les pesticides ainsi que les nitrates.

L'Agence de l'Eau finance à 80% le suivi des sources, le SMNVC sollicitera les 20% manquant à la commune.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **Décide** de :

- S'engager à suivre la qualité de l'eau des sources Sauzette et du chemin de Redessan au regard des pesticides et des nitrates ; gérés par la commune.
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de signer la convention pour la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux brutes vis-à-vis des pesticides et des nitrates dans les sources de Bellegarde et d'engager toute procédure dans ce sens.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	24

QUESTION N°						
17-045						
OBJET						
<p>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>-</p> <p>NOUVEAUX NOMS DE GRADES SUITE AU PPCR</p> <p>-</p> <p>MISE A JOUR NOMBRE ANIMATEURS VACATAIRES ALSH ETE</p>						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	24	0	0
Pour	Contre	Abs.				
24	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
24 Mai 2017						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le						
PIECE JOINTE						
Tableaux des effectifs - Avant /Après réforme - Tableau récapitulatif						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de BELLEGARDE à la date du 1er janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, ainsi que pour augmenter le nombre maximum d'animateurs vacataires susceptibles d'être recrutés à l'ALSH chaque été ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Adopte le tableau des effectifs actualisé,** tel que présenté ci-après en annexe, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	24

QUESTION N°

17-046

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA CNAV**

**MAISONS EN
PARTAGE
L'AMISTANÇO**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

24 Mai 2017

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction et l'aménagement de la Maison Partage « L'Amistanço » sise 738, avenue de la méditerranée, Bâtiment D, 30127 BELLEGARDE, il convient d'aménager un espace commun aux résidents. Les aménagements portant sur l'achat d'équipements et/ou dépenses relatives aux petits travaux n'entrent pas dans le cadre d'un programme global de construction et sont financés par subvention de la CNAV.

Le montant global de l'équipement des espaces communs est estimé à un maximum de 20 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière auprès de la CNAV dans le cadre de l'équipement des espaces communs dédiés aux résidents de la maison partage.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	24

QUESTION N°		
17-047		
OBJET		
ACTUALISATION TARIFS		
-		
DROIT DE PLACES		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
24	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau des tarifs		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de mettre à jour la grille des tarifs communaux en ce qui concerne les **droits de places** (occupation occasionnelle ou permanente du domaine public par les commerces), au niveau de la présentation de cette partie du tableau tout d'abord, et au niveau des tarifs surtout.

Sont adoptés concernant les tarifs suivants concernant les extensions de commerces sur domaine public (rues, places, trottoirs...) :

- Un tarif de **50 € le m²** à l'année pour occupation permanente :
 - Avec un maximum de 40 m², soit 2.000 € par an,
 - Et avec un minimum de facturation de 20 m² quelle que soit la superficie réellement occupée, soit 1.000 € par an pour toute occupation inférieure à 20 m².
- Un tarif forfaitaire de **50 € par jour** pour occupation temporaire :
 - Avec la même limitation que pour le permanent à 40 m² maximum.

Le Conseil,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des tarifs Communaux.
- **DIT** que le tableau des tarifs communaux sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	24

QUESTION N°

17-048

OBJET

**CONVENTION DE REMISE
PAR GRDF**

-

**CANALISATION DE
DISTRIBUTION DE GAZ
NATUREL ABANDONNEE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

24 Mai 2017

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Convention
Plan

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'adopter une convention tripartite avec la Communauté de Communes et GrDF afin de récupérer la mise à disposition d'une canalisation de gaz naturel abandonnée par GrDF, qui pourra servir à la Communauté de Communes dans le cadre d'un projet de déploiement de fibre optique.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de remise par le concessionnaire à la commune de Bellegarde, puis de remise par cette dernière à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes qui accepte, par cette convention, la remise à titre gracieux de la canalisation et de ses accessoires, en devient le gardien et l'exploitera à ses frais, ainsi qu'à ses risques et périls.

Le Conseil,

⇒ **Vu** le projet de convention de convention ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **ADOpte** le projet de convention tripartite et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce nécessaire.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	22	24

QUESTION N°

17-049

OBJET

**ATTRIBUTION SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE**

-

**ASSOCIATION
« LA FOULEE
BELLEGARDAISE »**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

24 Mai 2017

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal différentes activités menées par l'association de marche et de course à pied « La Foulée Bellegardaïse », et notamment son programme d'actions pour les enfants de notre commune ou encore en matière de handicap.

A ce titre, il propose de les soutenir par l'attribution d'une subvention complémentaire de 600 euros, qui sera mandatée sur le budget principal 2017.

Le Conseil,

⇒ **Considérant** l'intérêt que représente cette association, notamment par son programme d'actions pour les enfants de notre commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☑ **Accorde** à l'association « La Foulée Bellegardaïse » une subvention complémentaire d'un montant de 600 € (six cents euros).
- ☑ **Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2017 de la Commune (article 6574).

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017*

**Le Maire,
Juan MARTINEZ**



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	24

QUESTION N°		
17-050		
OBJET		
ATTRIBUTION SUBVENTION COMPLEMENTAIRE		
-		
ASSOCIATION « C.O.B. »		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
24	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
24 Mai 2017		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2017

Le trente mai deux mille dix-sept, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Martine BASTIDE, Claude JANVIER.

Etaient absents (7) : Jean-Paul REY, Marinette CANET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Procurations (2) : de Jean-Paul REY à Juan MARTINEZ, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Linda LESEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes activités menées par l'association du Club Omnisports Bellegardais (C.O.B.) et notamment son soutien récent apporté en matière de lutte contre la myopathie, avec plusieurs coureurs locaux dont un Bellegardais.

A ce titre, il propose de les soutenir par l'attribution d'une subvention complémentaire de 300 euros, qui sera mandatée sur le budget principal 2017.

Le Conseil,

⇒ **Considérant** l'intérêt que représente cette association par ses nombreuses activités au profit de notre commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Accorde** à l'association « C.O.B. » une subvention complémentaire d'un montant de 300 € (trois cents euros).
- **Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2017 de la Commune (article 6574).

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 mai 2017
Le Maire,
Juan MARTINEZ